

**OBJET                    DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2015**

---

Depuis 2010, la ville de Saint-Denis est éligible à la dotation de développement urbain (DDU). La loi de finances de 2015 a remplacé la dotation de développement urbain (DDU) par la dotation politique de la Ville (DPV).

L'utilisation des crédits de la DPV s'inscrit dans une Politique de la Ville conduite conjointement entre l'Etat et la collectivité dont l'objectif est d'assurer l'égalité des territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les actions éligibles à un financement visent les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

C'est pourquoi la municipalité propose de mobiliser cette dotation 2015 pour la réalisation ou la réhabilitation de 4 équipements.

Tout d'abord, la création de 2 aires convivialité sur le quartier de Vauban (l'une rue Bois-de-Nèfles, l'autre devant l'école BOUVET). Ces projets portent sur l'aménagement d'espaces dédiés aux familles. Ces installations permettent le développement du quartier de Vauban dépourvu d'infrastructures. Les espaces concernés, à proximité des logements, permettent aux familles de se rencontrer aisément.

Le quartier de Domenjod est excentré par rapport aux infrastructures de la Ville de Saint-Denis. La rénovation du CASE, qui a un rôle central pour développer l'animation locale et répondre aux problématiques du territoire est primordiale pour ce quartier classé en géographie prioritaire. L'association CASE de Domenjod est en pleine restructuration et travaille sur une programmation d'actions. Le quartier a donc besoin d'un CASE, rénové et sécurisé pour développer des projets et accueillir le public.

Le complexe sportif de Domenjod permet de proposer des activités aux habitants de Domenjod. La réfection intérieure du gymnase et de ses abords est indispensable pour accompagner les habitants de Domenjod dans leurs activités sportives.

Pour toute subvention accordée, la DPV donne lieu à signature d'une convention par le représentant de l'Etat. C'est pourquoi tout dossier doit être accompagné d'une délibération de l'assemblée municipale adoptant le projet ainsi que son plan de financement et autorisant le Maire à signer ladite convention.

Rapport n°15/6-12

Les projets présentés pour 2015 et leur plan prévisionnel de financement sont :

PROJET	Coût €/HT	Subvention DPV		Part Ville	
		Montant	taux	Montant	taux
Aire de convivialité Rue Bois-de-Nèfles	230 000 €	115 000 €	50 %	115 000 €	50 %
Aire de Convivialité Ecole Bouvet	150 000 €	75 000 €	50 %	75 000 €	50 %
Rénovation du case de Domenjod	79 815 €	63 852 €	80 %	15 963 €	20 %
Réfection intérieure du gymnase de Domenjod et de ses abords	424 726 €	200 266 €	47,15 %	224 460 €	52,85 %

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20151123-15612-1A-DE  
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
27/11/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET            DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2015**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2334-40 et L. 2334-41 ;

Vu la Circulaire INTB13/09210C du 23 avril 2013 du ministère de l'Intérieur - DGCL ;

Vu L'article 107 de la Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

Sur le RAPPORT N° 15/6-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur NAILLET Philippe, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2015, au bénéfice des projets :

- réalisation de 2 aires de convivialité sur le secteur de Vauban :
  - Rue Bois-de-Nèfles
  - Devant l'école Bouvet
- rénovation d'un équipement de quartier (CASE) pour le développement social et humain dans le quartier de Domenjod.
- réfection intérieure du Gymnase de Domenjod et de ses abords.

## Délibération n°15/6-12

### ARTICLE 2

Adopte le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention subséquente au titre de la DPV :

PROJET	Coût €/HT	Subvention DPV		Part Ville	
		Montant	taux	Montant	taux
Aire de convivialité VAUBAN	230 000 €	115 000 €	50 %	115 000 €	50 %
Aire de Convivialité Ecole Bouvet	150 000 €	75 000 €	50 %	75 000 €	50 %
Rénovation du case de Domenjod	79 815 €	63 852 €	80 %	15 963 €	20 %
Réfection intérieure du gymnase de Domenjod et de ses abords	424 726 €	200 266 €	47,15 %	224 460 €	52,85 %

### ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les conventions attributives de subventions pour chacun des projets.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20151123-15612-1B-DE  
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/11/2015

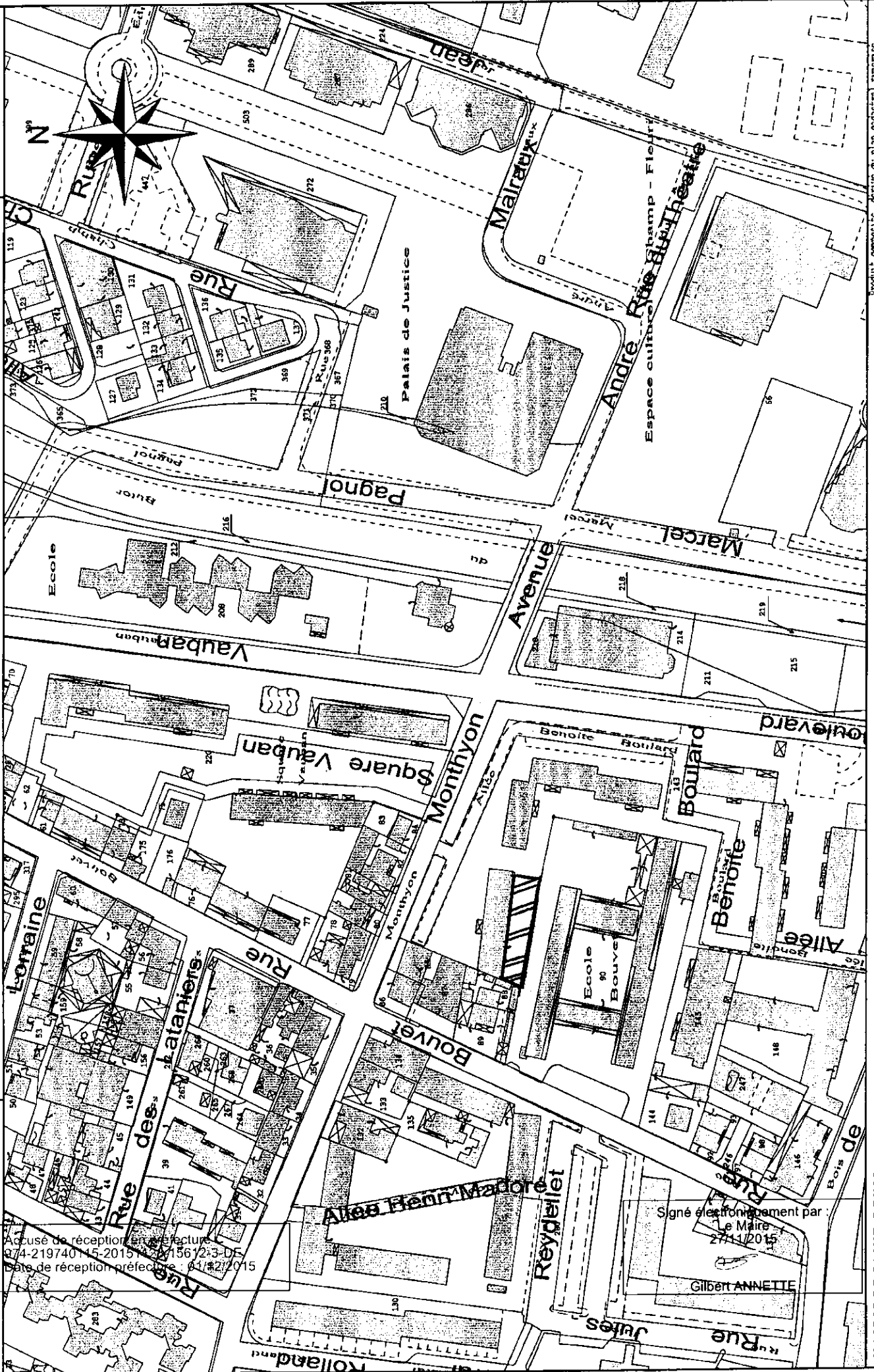
  
Gilbert ANNETTE





1 / 2000

# AIRE DE CONVIVIALITE / ECOLE BOUVET



Accusé de réception en préfecture  
 074-21974015-2015-00015672-3-D5  
 Date de réception préfectorale : 01/02/2015

Signé électroniquement par  
 Le Maire  
 27/11/2015

Gilbert ANNETTE